



OPES2234 Gestion et évaluation de projets culturels et sociaux

[30h]

Enseignant(s): Pierre Georis
Langue d'enseignement : français
Niveau : cours de 2ème cycle

Objectifs (en terme de compétences)

- Rendre les étudiants capables d'analyser et d'évaluer des pratiques de gestion de projets dans le champ culturel et social.
- Développer la capacité de conduite créative d'un projet.
- Développer la capacité d'évaluation et d'intervention.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

- La notion de gestion par projet dans le domaine social et culturel et ses différents cadres théoriques.
- Les principales théories concernant l'évaluation de projets et l'intervention (ou induction de changement) dans les organisations.
- La problématique du changement et de la résistance au changement.
- Le projet comme système d'action et d'innovation.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

La formation se fait le samedi et certains soirs en semaine; elle est décentralisée et oblige donc à des déplacements. Le rôle du professeur comporte l'accompagnement sur place de projets-mémoires. Le professeur participe à un séminaire pédagogique. Il fonctionne en collaboration avec un conseiller à la formation. Il doit rédiger le matériau pédagogique correspondant à ses enseignements. Une collaboration étroite sera instituée entre les titulaires des enseignements à option de chaque section. Le candidat à une charge d'enseignement doit aussi communiquer avec son curriculum vitae les expériences non traditionnelles de formation qu'il a vécues et faire valoir des documents, syllabus ou matériaux didactiques qu'il aurait rédigés. L'attention des candidat(e)s aux charges d'enseignement est attirée sur l'existence de lois concernant les cumuls. Le mode d'apprentissage exige du professeur qu'il négocie un contrat de formation avec ses étudiants et qu'il motive de manière détaillée soit par écrit soit par oral ses évaluations aux personnes concernées. Une des conditions d'engagement est d'avoir remis un résumé du cours en annexe de l'acte de candidature.